

Session de formation
**« LES SPECIFICITES ET LES AVANTAGES
DU REGLEMENT D'ARBITRAGE DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE »**

25 et 26 mars 2010
Siège d'ICC France
9 rue d'Anjou – Paris 8^{ème}

P R O G R A M M E

<p>Jeudi 17 juin 2010 9h30-17h00</p>
--

STATUT ET MISSION DE L'ARBITRE

- Organisation de la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI, du Secrétariat de la Cour et des Comités Nationaux, composition, fonctionnement et rôle des différents organes.
- Spécificités de l'arbitrage CCI par rapport aux autres centres d'arbitrage : examen *prima facie* de la compétence, acte de mission, contrôle des projets de sentence. Choix de l'institution et rédaction des clauses.
- Contrat d'arbitrage: étude du contrat ayant pour objet de définir la mission de l'arbitre. Contrat avec l'institution d'arbitrage et relations de l'arbitre avec le Secrétariat de la Cour d'Arbitrage Internationale.
- Constitution du tribunal arbitral : Modes de constitution. Indépendance et l'impartialité de l'arbitre: critères, déclaration d'indépendance, obligation de divulgation, acceptation de la mission, contrôle de la Cour et récusations.
- Problématique de la constitution du tribunal arbitral dans les arbitrages « multiparties »
- Déontologie de l'arbitre: disponibilité, diligence, absence de communication directe avec une partie sauf en ce qui concerne le choix du président.
- Rémunération de l'arbitre: modes de fixation, prise en charge des frais, TVA.
- Responsabilité de l'arbitre: conséquences civiles de fautes professionnelles.

↪ **12h30-14h00 Déjeuner sur place (plateaux repas)** ↩

CONDUITE DE L'ARBITRAGE

- Acte de mission: rédaction de l'acte de mission (seul ou en consultation avec les autres arbitres), nécessité ou non d'une première audience, fixation des règles d'organisation de la procédure, définition des demandes et problème des demandes nouvelles, définition des questions à résoudre, indication du montant du litige, signature et conséquences d'un refus de signature de l'acte de mission.
- Calendrier de la procédure: délai de l'arbitrage, principales étapes d'une procédure, proportionnalité entre la procédure choisie et l'importance du litige, modifications du calendrier en cours de procédure.
- Procédure de communication de documents: organisation de la procédure de communication, critères applicables (identification des documents, pertinence), traitement des questions de confidentialité.

- Témoins : personnes pouvant être témoins, organisation de l'audition du témoin, appréciation de la valeur d'un témoignage.
- Experts : choix de l'expert et rôle du Centre d'Expertise de la CCI. Comparaison entre l'expert désigné par le tribunal et l'expert témoin présenté par les parties. Procédures d'audition des experts.

Vendredi 18 juin 2010
9h30-17h00

DECISIONS PARTIELLES ET PROVISOIRES

- Ordonnances de procédure : rôle dans l'organisation et l'administration de l'instance, contenu et nature des ordonnances de procédure, force obligatoire et exécution, rédaction des ordonnances, signature par le président du tribunal.
- Mesures provisoires : pouvoirs du tribunal arbitral, mesures provisoires pouvant être prononcées par un tribunal arbitral, régime du pré-référé arbitral de la CCI, compétence concurrente avec les juridictions étatiques, force obligatoire et exécution des mesures provisoires.
- Sentences partielles : opportunité de prononcer des sentences partielles, les bifurcations de l'instance arbitrale, nature et force obligatoire des sentences partielles, problèmes des recours et de l'exécution des sentences partielles.

↪ **12h30-14h00 Déjeuner sur place (plateaux repas)** ↩

DELIBERATIONS ET LA REDACTION DE LA SENTENCE

- Délibérations du tribunal arbitral: conduite et organisation des délibérations, respect de la collégialité, confidentialité des délibérations. Rôles respectifs des arbitres désignés par les parties et du président dans les délibérations.
- Processus de décision: règles de majorité, dissensions entre arbitres et opinions dissidentes.
- Rédaction de la sentence arbitrale: auteur de la sentence, régularité formelle de la sentence, définition des questions à résoudre, rédaction des motifs de la sentence, rédaction du dispositif.
- Validité de la sentence: recours devant les juridictions du siège, chefs d'annulation prévus par la Convention de New York. Conséquences d'une annulation.
- Exécution des sentences arbitrales internationales : Régime de la Convention de New York. Choix des pays où la sentence sera exécutée ou sera susceptible d'être exécutée. Difficultés d'exécution.

ANIMATEURS

Philippe BOIVIN, Membre de la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale

Laurent JAEGER, Arbitre ; Avocat Associé, Orrick Rambaud Martel

Gilles MAUDUIT, Arbitre ; Directeur Délégué Honoraire, Sanofi Aventis